



PROGRAMME 2013

ESPOIRS DE LA RECHERCHE

Le programme **Espoirs de la recherche** de la Fondation pour la Recherche Médicale soutient les projets de recherche dans tous les domaines de la biologie et de la santé. Il contribue activement à la formation des jeunes chercheurs et encourage les équipes de recherche innovantes.

Informations générales

Les équipes d'accueil doivent être identifiées à l'AERES.

Tout porteur de projet bénéficiant d'une aide pluriannuelle de la FRM (Programme Urgences de la Recherche, Programme Pionniers de la Recherche, Equipe labellisée FRM, Amorçage de jeunes équipes) ne peut demander de financement de personnel dans le cadre du programme Espoirs de la Recherche, à l'exception d'une aide de Master 2 recherche et d'une aide de Fin de Thèse.

Liste des aides

- Master 2 recherche
- Thèse Médico-Scientifique
- Fin de Thèse
- Post-doctorat à l'étranger
- Post-doctorat en France
- Financement d'ingénieur
- Equipe labellisée FRM
- Amorçage de jeunes équipes

FINANCEMENT DE PERSONNEL

• Master 2 Recherche

L'appel d'offres est ouvert en priorité aux équipes ayant bénéficié d'un financement pluriannuel de la FRM (Equipe labellisée FRM, Programmes Urgences et Pionniers, Amorçage de jeunes équipes) au cours des cinq dernières années, à partir de 2008.

Une équipe identifiée AERES ne peut déposer qu'une seule demande de Master 2 Recherche.

Subvention pour un projet de recherche réalisé par un interne ou ancien interne en médecine ou en pharmacie, un odontologiste, un vétérinaire, un médecin ou un pharmacien (thèse d'exercice soutenue en France) faisant l'objet d'un Master 2 Recherche.

Durée 1 an non renouvelable

Il s'agit d'une subvention forfaitaire pour la mise en place d'un CDD par l'Université d'inscription ou de rattachement (sous réserve de son acceptation).

• **Thèse Médico-Scientifique**

Subvention pour un projet de recherche dans le cadre d'une thèse de sciences.

Une équipe identifiée AERES ne peut déposer qu'une seule demande de thèse médico-scientifique.

Cette aide s'adresse à des candidats titulaires d'un master 2 recherche et d'une thèse d'exercice (médecine, pharmacie, odontologie) qu'ils soient internes, anciens internes, Chefs de Cliniques Assistants (CCA) ou Assistants Hospitalo-Universitaires (AHU).

Ils doivent s'inscrire au cours de l'année 2013 soit en 1ère soit en 2ème année de thèse de sciences.

La durée du financement est de 2 ans. Dans le cas d'un financement qui couvre la 1ère et la 2ème années, une année supplémentaire pourra être accordée après soumission d'un nouveau dossier.

L'aide doit débuter entre le 1er octobre 2013 et le 31 décembre 2013. Les attestations des diplômes de Master 2 recherche et de la thèse d'exercice doivent être impérativement fournies à la FRM un mois avant le début du financement.

Il s'agit d'une subvention forfaitaire pour la mise en place d'un CDD par l'Université française d'inscription (sous réserve de son acceptation).

• **Fin de Thèse**

Subvention destinée à finaliser un projet de recherche devant faire l'objet d'une thèse de sciences (4ème année uniquement). Les doctorants de tout profil sont éligibles (scientifiques, médecins, pharmaciens...).

Durée : de 6 mois minimum à 1 an maximum non renouvelable.

Une équipe identifiée AERES ne peut déposer qu'une seule demande de fin de thèse.

L'aide doit débuter entre le 1er novembre 2013 et le 1er Mai 2014 et ne peut se poursuivre au-delà de la date de soutenance de thèse.

Il s'agit d'une subvention forfaitaire pour la mise en place d'un CDD par l'Université française d'inscription (sous réserve de son acceptation).

• **Post-doctorat à l'étranger**

Subvention pour la réalisation d'un projet de recherche à l'étranger par un chercheur titulaire d'un Doctorat en sciences soutenu en France à la date du Conseil Scientifique, non statutaire et ayant une perspective claire de retour au sein d'un laboratoire français.

Le financement concerne uniquement la 1ère année de stage postdoctoral et doit débuter dans les 12 mois suivant la date de soutenance de la thèse.

Le bénéficiaire ne devra pas avoir intégré son laboratoire d'accueil avant l'attribution de l'aide.

Durée : 1 an, non renouvelable.

Libéralité : 2 500 Euros par mois

• **Post-doctorat en France**

Subvention pour la réalisation d'un projet de recherche en France par :

- Un chercheur titulaire d'un Doctorat (thèse de sciences soutenue en France) à la date du conseil scientifique et ayant effectué un stage postdoctoral à l'étranger d'au moins 24 mois dans le même laboratoire. L'équipe et le laboratoire d'accueil devront être différents de l'équipe et du laboratoire de thèse. Le candidat doit intégrer son laboratoire d'accueil dans les 9 mois précédents ou suivants la date du Conseil scientifique. S'il est déjà revenu en France, il devra l'être depuis 9 mois maximum à la date du Conseil scientifique.

Ou

- Un chercheur titulaire d'un Ph.D (diplôme soutenu à l'étranger) à la date du Conseil scientifique. Ce chercheur peut être déjà installé en France depuis 3 ans maximum à la date du Conseil scientifique. Il peut également être déjà intégré dans le laboratoire d'accueil.

Durée 1 ou 2 ans, non renouvelable

Subvention forfaitaire pour la mise en place d'un CDD par l'organisme en charge de la gestion du personnel du laboratoire d'accueil (CNRS, Inserm, Université...) sous réserve de son acceptation notamment dans le cadre du cumul limité du nombre d'années en CDD.

Le contrat doit débiter au plus tard 9 mois après la date du Conseil Scientifique.

• **Financement d'ingénieur**

La subvention est destinée au développement d'un nouveau projet dont la réalisation nécessite la mise en œuvre de technologies très innovantes par un Ingénieur (Assistant Ingénieur, Ingénieur d'Etude, Ingénieur de Recherche) ayant acquis une formation spécifique.

Financement versé sous forme d'une subvention forfaitaire ayant pour objet la participation au salaire du bénéficiaire. La subvention sera gérée par l'organisme en charge de la gestion du personnel du laboratoire d'accueil (CNRS, Inserm, Université...) sous réserve de son acceptation notamment dans le cadre du cumul limité du nombre d'années en CDD.

Cette aide n'est pas prévue pour la rémunération de post doctorants, ni pour le financement d'ingénieurs de plateformes technologiques.

Une équipe identifiée AERES ne peut déposer qu'une seule demande de financement d'ingénieur. Elle doit être soumise par le responsable de l'équipe.

Subvention de 80 000 Euros maximum pour 2 ans non renouvelable ou de 40 000 Euros maximum pour un an non renouvelable.

AIDES PLURIANNUELLES

• **Equipes Labellisées FRM 2014**

L'appel d'offres « Equipes FRM » 2014 est ouvert aux équipes de recherche implantées dans toute la France.

CRITERES DE RECEVABILITE

Equipe candidate

L'équipe candidate doit être labellisée par un/des organisme(s) public(s) (CNRS, Inserm, Université...) au 15 novembre 2013, date de la présélection des lettres d'intention par le conseil scientifique de la FRM. Ce label devra être valide au moins jusqu'au 31 décembre 2016.

Demandeur

Le demandeur doit être le responsable de l'équipe candidate

Programme de recherche

Le programme de recherche doit correspondre à tout ou partie des projets de recherche de l'équipe candidate.

Il peut s'agir d'un programme de recherche fondamentale, mais il doit avoir des applications potentielles en santé.

Le programme de recherche doit être particulièrement innovant mais des résultats préliminaires doivent étayer les hypothèses de travail des divers projets.

La faisabilité du programme (résultats acquis, cofinancements, environnement, collaborations, nombre de personnes impliquées...) ainsi que la qualité scientifique du demandeur (parcours, publications) et de son équipe (apport respectif de chacun des membres) seront des éléments importants de l'évaluation.

Renouvellement du label

Le responsable d'une équipe déjà labellisée « Equipe FRM » peut postuler pour une demande de renouvellement en répondant à cet appel d'offres. La FRM devra alors impérativement être en possession des comptes rendus scientifique et financier finaux et de toutes les pièces justifiant l'utilisation globale de la première subvention à la date limite de la saisie de la lettre d'intention. Le label Equipe FRM ne sera attribué à une même équipe que 2 fois maximum sur une période de 10 ans.

CRITERES D'EXCLUSION

A la date limite de saisie de la lettre d'intention, le demandeur ne doit pas bénéficier, en tant qu'investigateur principal, d'une subvention pluriannuelle de la FRM (appels d'offres des programmes Urgences ou Pionniers, Amorçage de jeunes équipes) en cours d'utilisation, d'une labellisation par d'autres associations et fondations (Equipes labellisées LNCC et Programmes ARC) ou d'une subvention de l'European Research Council (Starting, Consolidator ou Advanced Grant).

MONTANT DE LA SUBVENTION

Les Equipes FRM bénéficient d'une subvention pendant trois ans dont le montant total est compris entre 200 000 € et 300 000 €. La subvention est destinée à couvrir des frais d'équipement, de fonctionnement, de mission et/ou de personnel.

Le budget prévisionnel sera un des éléments d'évaluation du dossier et ne pourra être modifié significativement après sélection finale par le Conseil scientifique. Il est important que le budget demandé soit en adéquation avec les besoins de l'équipe. Pour les frais de personnel sur la 1ère année, le recrutement devra s'effectuer impérativement dans les 6 mois suivant la décision du Conseil Scientifique. Toute modification dans la répartition budgétaire ne sera autorisée qu'à titre exceptionnel.

ENGAGEMENTS DE L'EQUIPE

Le responsable de l'équipe s'engagera à remercier la FRM dans toutes les publications de son équipe correspondant aux travaux financés. Il s'engagera également à ne pas postuler à une labellisation par d'autres associations ou fondations (Equipes labellisées LNCC et Programmes ARC) durant la période de labellisation FRM de son équipe.

Pendant la durée du financement, le responsable d'une équipe labellisée « Equipe FRM » ne peut demander aucune aide pluriannuelle des programmes Urgences et Pionniers de la FRM, aucune aide du programme « Espoirs de la recherche » à l'exception d'une aide de Master 2 Recherche ou d'une aide de Fin de thèse.

MODALITES DE SELECTION

La présélection s'effectuera sur lettre d'intention et la sélection finale sur dossier complet par le Conseil scientifique de la FRM. Une évaluation complémentaire du dossier sera réalisée par 2 experts étrangers.

• **Amorçage de jeunes équipes**

La Fondation pour la Recherche Médicale reconduit son appel d'offres, pour permettre à de jeunes chercheurs de haut niveau, français ou étrangers, de rejoindre des structures de recherche françaises pour mettre en place et animer une nouvelle équipe de recherche.

Cet appel d'offres est ouvert aux structures désireuses de renforcer leur potentiel de recherche et qui ont, dans le cadre d'un appel à candidatures international, déjà choisi le candidat qu'elles souhaitent accueillir

Le financement alloué par la FRM est de 300 000 euros maximum sur deux ans : 200 000 euros maximum la première année et 100 000 euros maximum la seconde année.

La FRM alloue un budget de 1 million d'euros à cet appel d'offres.

CRITERES DE RECEVABILITE

La structure d'accueil doit avoir déjà sélectionné le chef d'équipe dans le cadre d'un appel à candidatures international. La sélection finale des candidatures doit être réalisée dans le cadre d'une audition par un jury externe à la structure d'accueil et composé en partie de scientifiques étrangers.

Une procédure classique de sélection des candidatures correspondant à un recrutement par concours de chercheurs ou d'enseignants chercheurs n'est pas suffisante.

Les demandes doivent être présentées par le directeur de la structure d'accueil. Cette dernière doit relever d'un organisme de recherche public (Université, EPST ...), d'une organisation à but non lucratif (association ou fondation) ou d'un établissement public de santé.

Les demandes doivent comporter entre autres le CV, la liste de publications et le projet de recherche du chef d'équipe retenu, la liste des membres du comité de sélection ainsi que les procédures de sélection des candidatures et un organigramme de la structure d'accueil.

CRITERES D'EXCLUSION

Une demande concernant un chef d'équipe déjà bénéficiaire d'un financement du programme Jeunes Chercheurs et Jeunes Chercheuses de l'ANR, du programme ATIP/Avenir, ou du programme Starting Independent Researcher Grant de l'European Research Council n'est pas recevable.

La structure d'accueil doit être différente du laboratoire de thèse du chef d'équipe.

CRITERES DE SELECTION

La sélection des dossiers se fera sur les critères suivants :

- a) qualité scientifique, l'expérience du candidat
- b) niveau d'excellence de la structure d'accueil,
- c) procédures mises en œuvre par la structure d'accueil pour la sélection des candidatures notamment la composition du comité de sélection qui doit être majoritairement externe à la structure d'accueil et international.

SELECTION DES DOSSIERS

Le comité de pilotage composé entre autres, du président et vice-président du Conseil scientifique de la FRM est responsable de la sélection des dossiers.

La FRM s'engage à informer le demandeur de la décision dans un délai de 2 mois maximum, à compter de la date de réception du dossier.

CALENDRIER PREVISIONNEL

L'appel d'offres est ouvert du 15 mars au 15 octobre 2013, sans aucune date limite de dépôt des dossiers et selon le budget disponible.